

**Compte rendu du Conseil municipal
du jeudi 23 février 2023
À 18 heures**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 23 février à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Quay-Perros, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Olivier HOUZET, Maire.

Etaient présents : Olivier HOUZET, Maire, Gaëlle URVOAS, Marcel LE BOZEC, Nolwenn BRIAND, Christian DAGORN, Adjoint, Hervé LE BONNIEC, Nathalie LE DILAVREC, Armelle JEGOU, Yves DAVOULT, Josiane REGUER, Joël LE DROUGMAGUET et Gisèle LE GUILLOUZER, Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absent.e.s ayant donné procuration :

Omar ABDELMOUMENE, procuration à Marcel LE BOZEC

Claire BILLE-BIZE, procuration à Olivier HOUZET

Absente :

Hannah ISSERMANN

Secrétaire de séance : Nolwenn BRIAND est désignée secrétaire de séance.

Le quorum atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour :

- Compte rendu du conseil municipal du 01 décembre 2022
- Rénovation de l'éclairage public : Crédits 2023
- Rédaction d'un acte en la forme administrative : Intégration de plein droit d'un bien sans maître – Parcelle BR 23
- Convention avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne pour le portage foncier d'un bien cadastré BB 354 en Saint-Quay-Perros
- Commissions/comités :
 - Commission finances : Présentation des résultats 2022
 - Point scolaire
 - Comité d'animations : programmation de la saison, montage associatif
 - Commission communication : VSQ lettre et magazine, cahiers
 - Comité développement du territoire :
 - RD788
 - Crec'h-Min SEM-tranche2
 - Antenne Circet
 - Commission sociale : Règlement intérieur Banque Alimentaire
 - Questions diverses selon règlement intérieur.

Objet : Compte rendu du Conseil Municipal du 01 décembre 2023

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le compte rendu du conseil municipal du 01 décembre 2022.

A l'unanimité des membres, le compte rendu est approuvé.

Objet : Rénovation de l'éclairage public

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** :

Afin de répondre aux besoins de réparations ponctuelles sur l'éclairage public (rénovation de foyers divers isolés à la suite de pannes, accidents ou vandalisme), le Syndicat Départemental d'Énergie doit obtenir, pour chaque intervention, une délibération du Conseil Municipal.

Afin de simplifier cette procédure et ainsi améliorer les délais d'intervention relatifs aux besoins de réparations ponctuelles, le Syndicat nous propose l'affectation d'une enveloppe annuelle de **5 000,00 €** dans la limite de laquelle le Maire sera habilité à approuver les travaux de faible montant et à passer directement commande auprès du SDE22 pour l'année 2023.

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d'équipement : au taux de 70 % majoré d'un plafonnement éventuel appliqué sur le coût du matériel (si matériel non standard) conformément au nouveau règlement financier, calculée sur le montant H.T. de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché et augmentée de frais de maîtrise d'œuvre aux taux de 8%.

Monsieur Christian DAGORN profite de ce point pour informer l'assemblée qu'une douzaine de poteaux sont à changer à Pors ty Olu.

Objet : Rédaction d'un acte en la forme administrative : Intégration de plein droit d'un bien sans maître – Parcelle BR 23

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n°22.01.10 du 02 février 2022 par laquelle le conseil municipal a décidé l'intégration de plein droit d'un bien sans maître, parcelle BR 23, dans le patrimoine privé de la commune. En effet, ce bien fait partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté.

Monsieur Le Maire explique que pour finaliser l'intégration du bien dans le domaine privé de la commune, la rédaction d'un acte administratif est nécessaire avec publication aux hypothèques.

Monsieur le Maire propose de missionner le CDG22, service « Droit des sols/Rédaction d'actes fonciers » pour rédiger l'acte et effectuer les démarches administratives afférentes.

Définition de la mission

- **Mise en œuvre**

- Etude des pièces constitutives du dossier (plans cadastraux, extraits de matrice cadastrale, plans de bornage, renseignement d'urbanisme, avis de la Direction Immobilière de l'Etat)
- Réalisation d'un estimatif du temps de mise à disposition de personnel
- Collecte de documents auprès de la collectivité (*état-civil, délibération(s), tous éléments nécessaires à la bonne compréhension de l'affaire et à la rédaction des actes*)
- Demande des origines de propriétés auprès du service de la publicité foncière
- Dépouillement des fiches personnelles propriétaires reçues

En cas d'approbation de la présente, le centre de Gestion sera autorisé à engager, au nom de la Collectivité, les demandes d'origines de propriétés auprès du service de la publicité foncière. Les frais en résultant seront pris en charge par la Collectivité.

- **Rédaction de l'acte** et présentation sur imprimés fournis par le Service de la Publicité Foncière
- **Envoi des documents en Collectivité** afin de recueillir la signature des parties. Le dépôt au Service de la Publicité Foncière de SAINT-BRIEUC sera réalisé par les soins du CENTRE DE GESTION.

Durée de la mission

- **7heures** (base)

La base de 7h est susceptible d'être majorée en fonction de la complexité de l'origine de propriété découverte et des recherches complémentaires que le rédacteur de l'acte pourrait ensuite engager. Dans ce cas, toutes les précisions nécessaires seront apportées à la Collectivité et la durée revue avec son accord.

Modalités de remboursement des frais engagés

Une contribution horaire de 50,00 € sera appliquée à l'élaboration des documents.

La contribution est révisable chaque année. Elle comprend les frais de déplacement du personnel affecté à l'opération et les frais de gestion. Ces modalités sont applicables à compter du 01.01.2023.

(Décision du Conseil d'Administration du 25.11.2022).

Soit au total 50,00 € x 7h = 350,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

AUTORISE Monsieur le Maire à missionner le Cdg22, service « Droit des sols/Rédaction d'actes fonciers » pour rédiger l'acte et effectuer les démarches administratives afférentes suivant les conditions ci-dessus exposées.

Objet : Convention avec l'Établissement Public Foncier de Bretagne (EPF) pour le portage foncier d'un bien cadastré BB 354 en Saint-Quay-Perros

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la commission générale du 10 février 2023 organisée dans le but d'étudier la question du portage foncier d'un bien cadastré BB354 avant une présentation en conseil municipal.

Le point à l'ordre du jour du conseil a pour objectif de présenter la convention qui sera à valider avec l'EPF, après son bureau programmé le 7 mars 2023.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition de convention.

Il rappelle qu'il s'agit du portage d'un bien comprenant deux appartements, un T1 et un T4. L'EPF se portera acquéreur du bien au nom de la commune. Le but de l'opération est la maîtrise de l'occupation des logements dont les vocations sont de l'habitat social ou inclusif sur le T4 et un logement aménagé PMR pour le T1

Les services techniques réaliseront des travaux, notamment l'aménagement d'une chambre dans le T4.

L'EPF prend en charge le prix du bien et les frais d'agence mais n'est pas acquéreur du mobilier prévu à la vente, l'achat de mobilier n'est pas prévu dans les statuts de l'EPF.

Le portage est programmé pour une durée de sept ans. Au terme des sept ans, la commune devra racheter à l'EPF le bien.

Pendant les 7 années de portage, la commune bénéficiera du plein usage de l'immeuble et elle recevra les loyers. En contrepartie elle sera chargée des travaux nécessaires au bon entretien de l'immeuble. Monsieur le Maire précise que l'EPF a prévu dans son plan de financement une enveloppe assez large incluant des travaux afin de protéger le portage.

Monsieur le Maire précise que l'obligation de logement social vaut à partir de cinq logements. Un potentiel acquéreur à l'issue des 7 années de portage ne sera pas tenu de faire du logement social.

Monsieur Yves DAVOULT demande si la décision a été prise de louer les biens en logement social.

Monsieur le Maire répond que l'ordre du jour ne porte que sur la question du portage foncier avec l'EPF, rien n'a été décidé quant à la forme de la location.

Monsieur le Maire précise que l'objectif est de louer à l'année, en résidence principale. Le Conseil Municipal décidera ensuite s'il loue en logement social ou en bail libre.

Monsieur le Maire fait savoir qu'avec le statut de bailleur social, des aides à la pierre sont accordées pour réaliser les travaux.

Monsieur Yves DAVOULT fait remarquer qu'en contrepartie les loyers sont moins élevés.

Monsieur le Maire indique que les deux logements sont placés à l'entrée de la futur résidence prévue en centre bourg.

Monsieur le Maire rappelle que le droit de préemption appartient au Président de l'agglomération mais que ce dernier l'a délégué à la demande de la Commune à L'EPF. L'EPF portera ensuite au nom de la commune.

Présentation de la délibération à valider après le 07 mars 2023 :

CONVENTION OPERATIONNELLE

MODELE DE DELIBERATION COLLECTIVITE

Monsieur le Maire rappelle les réflexions issues du plan guide menée depuis 2021 et la volonté de la collectivité d'acquérir une maison, 8 avenue de la mairie comprenant 2 logements afin d'en maîtriser l'occupation, avec une vocation sociale (habitat partagé ou inclusif). La partie « maison » nécessitera des travaux d'isolation à l'étage et des travaux pour l'accueil de personnes en perte d'autonomie au rez-de-chaussée avec la création d'au moins une chambre. Ce bien fait l'objet d'une préemption.

Ce projet nécessite l'acquisition d'emprises foncières sises 8 avenue de la mairie (parcelle BB 354). Le coût de ces acquisitions, la nécessité de leur mise en réserve le temps que le projet aboutisse et le travail de négociation, de suivi administratif, voire de contentieux implique une masse de travail trop importante pour que la commune de Saint-Quay-Perros puisse y faire face seule. Par ailleurs, elle implique une connaissance approfondie des procédures. C'est pourquoi il vous est proposé de faire appel à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne),

Il s'agit d'un établissement public d'Etat à caractère industriel et commercial intervenant à l'échelle régionale. Il a pour objet de réaliser, pour son compte, celui de l'Etat, des collectivités locales ou de toute personne publique, des acquisitions foncières destinées à constituer des réserves foncières en accompagnement des opérations d'aménagement au sens de l'article L 300-1 du Code de l'Urbanisme. Il dispose d'un personnel spécialisé et de fonds dédiés qu'il peut mettre à disposition de la collectivité par le biais d'une convention à intervenir entre les deux parties.

Il procède aux acquisitions nécessaires par tous moyens.

Dans cette optique, l'EPF Bretagne signe des conventions cadres avec les EPCI, définissant les grands enjeux partagés, puis des conventions opérationnelles pour chaque secteur de projet.

En ce sens, la Communauté d'Agglomération Lannion-Trégor Communauté a signé une convention cadre avec l'EPF Bretagne qui est complétée par une convention opérationnelle avec chaque collectivité sollicitant son intervention.

La convention opérationnelle définit les prestations demandées à l'EPF Bretagne, les modalités d'acquisition de biens et de réalisation des études et/ou travaux, le taux d'actualisation et le prix de revente.

Il vous est donc proposé de formaliser la demande d'intervention de notre collectivité auprès de l'EPF Bretagne et d'approuver la convention opérationnelle proposée par cet établissement.

Vu le décret n° 2009-636 du 8 juin 2009 portant création de l'EPF Bretagne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5210-1 à L 5210-4 et L 5211-1 à L 5211-62,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29 à L 2121-34,

Vu la convention cadre signée le 28 mars 2022 entre l'EPF Bretagne et, la communauté d'agglomération Lannion-Trégor Communauté.

Vu la délibération de la commune en date du xx mois xxxx prescrivant l'élaboration du PLUi,

Considérant que la commune de Saint-Quay-Perros souhaite maîtriser un ensemble immobilier situé dans le secteur de l'avenue de la mairie à Saint-Quay-Perros dans le but d'y réaliser une opération à dominante d'habitat respectant les principes de mixité sociale.

Considérant que ce projet d'habitat respectant les principes de mixité sociale nécessite l'acquisition d'emprises foncières situées dans le secteur de l'avenue de la mairie à Saint-Quay-Perros,

Considérant qu'étant donné le temps nécessaire à l'acquisition des terrains, à la définition du projet et de son mode de réalisation (ZAC, permis d'aménager, etc.), à la réalisation des travaux d'aménagement et de construction, la maîtrise du foncier nécessaire à ce projet doit être entamée dès maintenant,

Considérant que le coût et la complexité d'acquisition du foncier, la nécessité de constituer des réserves foncières dès aujourd'hui et les délais nécessaires à la mise en œuvre de ce projet d'aménagement justifient l'intervention de l'EPF Bretagne,

Considérant que, sollicité par la commune de Saint-Quay-Perros, l'EPF Bretagne a proposé un projet de convention opérationnelle encadrant son intervention et jointe à la présente délibération, que cette convention prévoit notamment :

- Les modalités d'intervention de l'EPF Bretagne et notamment les modes d'acquisition par tous moyens ;
- Le périmètre d'intervention de l'EPF Bretagne;
- La future délégation, par CA Lannion-Trégor Communauté à l'EPF Bretagne, dans ce secteur, de ses droits de préemption, de priorité et de réponse au droit de délaissement ;
- Le rappel des critères d'intervention de l'EPF Bretagne que la commune de Saint-Quay-Perros s'engage à respecter sur les parcelles qui seront portées par l'EPF Bretagne :
 - o une densité minimale de 70 logements par hectare ;
 - o 100% minimum de logements locatifs sociaux de type PLUS-PLAI. Cependant, si aucun bailleur social ne souhaite intervenir sur cette opération, tous types de logements seront acceptés (locatif privé, locatif social, accession privée, accession sociale, etc.).
- Les conditions et le délai de rachat des parcelles à l'EPF Bretagne par la commune de Saint-Quay-Perros ou par un tiers qu'elle aura désigné,

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune de Saint-Quay-Perros d'utiliser les moyens mis à disposition par l'EPF Bretagne,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

DEMANDE l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne pour procéder aux acquisitions des parcelles répertoriées dans la convention opérationnelle d'actions foncières annexée à la présente délibération,

APPROUVE ladite convention et **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution,

S'ENGAGE à racheter ou à faire racheter par un tiers qu'elle aura désigné les parcelles avant le 07 mai 2030,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Objet : Commissions/Comités

- Commission Finances

Présentation : Gaëlle URVOAS, Adjointe aux Finances

Analyse des résultats 2022 de la Commune de Saint-Quay-Perros.

Le compte de résultat global affiche un résultat net de 676 348,33 € duquel il convient de retenir un reste à réaliser conséquent tant en dépenses qu'en recettes, ce qui donne un résultat final positif de 496 810,55€.

RESULTATS 2022

FONCTIONNEMENT				
Dépenses		972 069.37 €	320 151.87	
				€
Recettes		€ 1 292 221.24		

INVESTISSEMENT				
Dépenses		506 524.31 €	356 196.46	
				€
Recettes		862 720.77 €		

	Résultat final	676 348.33
		€

Reste à réaliser 2022 sur 2023		
Solde des restes à réaliser d'investissement		312 702.78
RaR dépenses	€	133 165.00
RaR Recettes	€	

Résultat final -
RaR

496 810.55
€

Le compte de fonctionnement :

Le compte de résultat en fonctionnement s'établi à 320 151,87 €, en baisse de 13 478,02 € par rapport à 2021.

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 49 616,00 € entre 2021 et 2022. Les augmentations sont portées principalement par les charges de personnel avant compensations, l'entretien de terrains et de matériels et l'augmentation du coût des achats. Les recettes de fonctionnement ont aussi augmenté en parallèle de 36 138,15 €, augmentation comprenant la subvention pour la cantine à un euro et le reversement de la caisse des écoles qui compensent un peu la baisse des dotations de l'état.

Synthèse de la répartition des dépenses de fonctionnement par service :

L'analyse par service permet de mesurer les priorités que la commune s'est données en 2022 et les actions qu'elle a pu mettre en œuvre pour le service de tous. Faisons ensemble un petit zoom sur nos activités principales et leurs dépenses de fonctionnement.

	2020	2021	Δ	2022	Δ	Moyenne des évolut°	% services
services techniques	234 810.93 €	240 886.86 €	3%	272 573.96 €	13%	8%	28.42
emplois d'été	2 519.37 €	5 509.30 €	119%	4 794.65 €	-13%	53%	0.50
véhicule	12 280.03 €	21 148.15 €	72%	32 944.12 €	56%	64%	3.43
site centre aéré	318.10 €	235.64 €	-26%	232.68 €	-1%	-14%	0.02
éclairage public	12 827.22 €	17 999.59 €	40%	14 306.94 €	-21%	10%	1.49
Voirie	- €	- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!	#DIV/0!	0.00
Mairie	122 646.77 €	151 077.61 €	23%	168 254.89 €	11%	17%	17.54
ecole	21 733.64 €	20 012.16 €	-8%	22 128.29 €	11%	1%	2.31
maternelle	66 483.28 €	56 063.44 €	-16%	55 595.93 €	-1%	-8%	5.80
élémentaire	30 514.69 €	20 452.36 €	-33%	28 930.70 €	41%	4%	3.02
cantine	78 926.95 €	106 418.54 €	35%	106 090.89 €	0%	17%	11.06
garderie	31 007.61 €	59 692.58 €	93%	54 989.09 €	-8%	42%	5.73
activité periscolaire	- €	3 312.70 €	#DIV/0!	6 607.17 €	99%	#DIV/0!	0.69
Anglais	- €	1 714.67 €	#DIV/0!	3 052.20 €	78%	#DIV/0!	0.32
Projet jeune	- €	- €	#DIV/0!	590.00 €	#DIV/0!	#DIV/0!	0.06
communication	8 353.10 €	13 001.95 €	56%	10 333.10 €	-21%	18%	1.08
animation	9 184.49 €	20 649.02 €	125%	32 549.97 €	58%	91%	3.39
Salle YG	20 399.48 €	18 547.17 €	-9%	14 838.23 €	-20%	-15%	1.55
sport	8 033.06 €	9 231.38 €	15%	18 622.76 €	102%	58%	1.94
Eglise cimetières chapelle	1 806.37 €	8 597.38 €	376%	13 780.97 €	60%	218%	1.44
Bibliothèque	4 973.20 €	5 211.49 €	5%	4 656.98 €	-11%	-3%	0.49
ancienne école	10 286.52 €	9 812.08 €	-5%	3 667.91 €	-63%	-34%	0.38
Elus	49 056.89 €	66 008.80 €	35%	65 417.19 €	-1%	17%	6.82
Social	6 239.78 €	2 263.79 €	-64%	3 768.99 €	66%	1%	0.39
Frelons	1 618.00 €	1 357.00 €	-16%	2 110.00 €	55%	20%	0.22
divers	23 749.00 €	21 810.91 €	-8%	18 257.46 €	-16%	-12%	1.90
covid	5 321.66 €	1 542.12 €	-71%	31.60 €	-98%	-84%	0.00
Total	763 090.14 €	882 556.68 €		959 126.67 €			100.00

Détail par services :

Services techniques :

Malgré l'indisponibilité d'agents au cours de la période, les services techniques ont maintenu un haut niveau de service à la population, réussissant à entretenir les voiries et équipements tout en répondant aux besoins nouveaux générés par l'engazonnement du cimetière, la préparation des animations, les réalisations diverses. Le remplacement des arrêts de travail a occasionné une augmentation des dépenses par rapport à 2021 de 31 687,10 € soit 13%. A noter que les remplacements sont en partie compensés par les remboursements de la mutuelle (14 687 €).

	2020	2021	Δ	2022	Δ	Moyenne des évolut°
services techniques	234 810.93 €	240 886.86 €	3%	272 573.96 €	13%	8%
60611 eau assainissement	507.36 €	791.41 €	56%	786.25 €	-1%	28%
60612 électricité	2 614.75 €	2 008.32 €	-23%	2 260.43 €	13%	-5%
60613 chauffage urbain	679.51 €	- €	-100%			
60631 Fourniture entretien	1 335.15 €	4 068.17 €	205%	3 350.95 €	-18%	94%
60632 F. petit équipmt	2 465.26 €	5 033.49 €	104%	6 582.10 €	31%	67%
60633 F. de voirie	3 186.30 €	3 280.14 €	3%	481.72 €	-85%	-41%
60636 Vêtement de travail	605.51 €	1 648.56 €	172%	1 451.73 €	-12%	80%
6064 Fourn. Adm	70.85 €	118.64 €	67%		-100%	-16%
6135 locations mobilières	1 424.29 €	170.16 €	-88%	75.48 €	-56%	-72%
61521 Entretien de terrains	1 007.31 €	2 274.82 €	126%	538.26 €	-76%	25%
615221 Entretien de bâtiments	- €	851.87 €		413.16 €	-51%	
615228 Entretien et réparation	- €	126.70 €			-100%	
615231 Entretien des voies	1 375.21 €	1 322.05 €	-4%	2 115.02 €	60%	28%
615232 Entretien et réparations	134.49 €	225.98 €	68%	491.25 €	117%	93%
61551 Entretien mat roulant	- €	- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!	#DIV/0!
61558 autres biens mobiliers	486.83 €	190.38 €	-61%	1 517.99 €	697%	318%
6156 Maintenance	137.10 €	84.00 €	-39%	527.76 €	528%	245%
6182 Doc. Général et technique	193.00 €	156.00 €	-19%	159.00 €	2%	-9%
6238 Divers				3.60 €		
6262 Frais de télécom	771.84 €	720.00 €	-7%	720.00 €	0%	-3%
personnel	217 816.17 €	217 816.17 €	0%	251 099.26 €	15%	8%
				remboursement salaire	14 687.26 €	

Emplois d'été :

Nous avons pu permettre à 4 jeunes kénanaïses et kénanaïses de travailler 15 jours sur la commune pendant l'été pour une dépense de 4 794,65 €, en légère baisse par rapport à 2021 due à la difficulté de recruter des jeunes en début de période, les étudiants ayant facilement trouvé du travail sur des temps plus longs ailleurs et on avait un personnel extérieur qui n'a pas pris de congé d'été.

Véhicules (en fait tout matériel roulant) :

L'entretien et le remplacement de certains matériels (épareuse, 4000 € ; tondeuse 1200 € ; godet tracteur, 3400 € ; pneus, 2000€ ; révision microtracteur, 8000 €), explique l'augmentation de 56 % de ce poste de dépenses. Les coûts de combustible et de carburant ont eux aussi augmenté légèrement.

Eclairage public :

Les efforts de rénovation des éclairages publics et la réduction des heures d'éclairage nous ont permis une économie de 21% sur ce poste en économie d'électricité.

Monsieur Yves DAVOULT demande comment il a été possible de faire des économies sur l'éclairage public.

Monsieur le Maire répond que l'économie est possible en réduisant les plages horaires, l'éclairage s'éteint à 21h15.

Monsieur Yves DAVOULT fait savoir qu'il est content d'apprendre que les plages horaires de l'éclairage public ont été modifiées.

Monsieur Le Maire rappelle que le sujet a été débattu en comité de développement mais pas en conseil municipal.

Monsieur Yves DAVOULT indique qu'il aurait été intéressant d'informer les personnes qui ne font pas partie de cette commission.

Madame Gaëlle URVOAS précise que ce point est l'occasion d'informer tout le conseil du changement de plage horaire et précise qu'il n'y a pas eu de remontées négatives à ce sujet en mairie.

Madame Gaëlle Urvoas ajoute que le remplacement des vieilles ampoules par des LED permet également des économies.

	2020	2021	Δ	2022	Δ	Moyenne des évolut°
emploi d'été						
personnel	2 519.37 €	5 509.30 €	119%	4 794.65 €	-13%	53%
	2020	2021	Δ	2022	Δ	moyenne
véhicule	12 280.03 €	21 148.15 €	72%	32 944.12 €	56%	64%
60621 Combustibles	5 598.76 €	8 478.66 €	51%	8 965.80 €	6%	29%
60622 Carburant	594.61 €	597.15 €	0%	821.10 €	38%	19%
60632 F. petit équipmt	198.75 €	24.43 €	-88%		-100%	-94%
6122 redevances crédit bail	936.00 €		-100%			-100%
61551 Entretien mat roulant	1 917.58 €	7 759.93 €	305%	19 669.08 €	153%	229%
6161 Primes d'assurances	3 034.33 €	4 127.98 €	36%	3 488.14 €	-16%	10%
6237 Publications	- €	160.00 €			-100%	-100%
	2020	2021	Δ	2022	Δ	moyenne
site centre aéré	318.10 €	235.64 €	-26%	232.68 €	-1%	-14%
60611 eau assainissement	156.54 €	158.88 €	1%	147.33 €	-7%	-3%
60612 électricité	161.56 €	76.76 €	-52%	85.35 €	11%	-21%
	2020	2021	Δ	2022	Δ	moyenne
éclairage public	12 827.22 €	17 999.59 €	40%	14 306.94 €	-21%	10%
60612 électricité	12 827.22 €	10 074.52 €	-21%	8 205.60 €	-19%	-20%
615231 Entretien des voies	- €	1 542.00 €			-100%	-100%
615232 Entretien et réparations	- €	6 383.07 €		6 101.34 €	-4%	-4%

Mairie :

Les dépenses agglomérées dans l'intitulé mairie sont diverses. Au titre des augmentations les plus importantes on trouve l'électricité, les locations mobilières (matériel téléphonique et photocopieur), la maintenance (matériel informatique et logiciels), les primes d'assurances, les dépenses d'affranchissements et le personnel (point d'indice et ancienneté). Notons l'effort fait par les élu-e-s pour éviter les affranchissement des invitations aux repas et goûters en les distribuant.

	2020	2021	Δ	2022	Δ	Moyenne des évolut°
Mairie	122 646.77 €	151 077.61 €	23%	168 254.89 €	11%	17%
60611 eau assainissement	- €	139.63 €		349.99 €	151%	151%
60612 électricité	1 794.93 €	1 499.29 €	-16%	1 766.53 €	18%	1%
60613 chauffage urbain	2 853.73 €	2 236.46 €	-22%	2 225.10 €	-1%	-11%
60632 F. petit équipmt	161.34 €	49.99 €	-69%	12.99 €	-74%	-72%
6064 Fourn. Adm	1 567.32 €	1 569.84 €	0%	1 516.70 €	-3%	-2%
6065 livres revues				2.99 €		
6135 locations mobilières	1 094.40 €	1 987.31 €	82%	3 871.08 €	95%	88%
615221 Entretien de bâtiments publi	- €	187.20 €		189.00 €	1%	1%
61558 autres biens mobiliers	- €	900.00 €		36.00 €	-96%	-96%
6156 Maintenance	5 575.32 €	6 059.16 €	9%	10 946.18 €	81%	45%
6161 Primes d'assurances	8 521.54 €	8 854.56 €	4%	9 240.33 €	4%	4%
6182 Doc. Général et technique	355.00 €	162.00 €	-54%	170.40 €	5%	-25%
6184 formation				194.00 €		
6232 Fêtes et cérémonies	- €	335.18 €			-100%	-100%
6256 Missions	75.48 €	238.28 €	216%		-100%	58%
6261 Frais d'affranchissement	1 381.00 €	2 572.32 €	86%	3 108.34 €	21%	54%
6262 Frais de télécom	3 227.50 €	3 786.11 €	17%	3 923.21 €	4%	10%
637 Autres impôts et taxes	- €					
O12 Charges de personnel	96 039.21 €	120 500.28 €	25%	130 702.05 €	8%	17%

Ecole :

Les résultats concernant l'école sont en légère hausse par rapport à 2021, due à des réparations dans les bâtiments. L'association SEVE pour les ateliers philo a augmenté ses tarifs (52%).

La titularisation des personnels de l'école (cantine, garderie, maternelle) a permis une légère baisse des frais de personnel par rapport aux frais de gestion du CDG. Par contre le recours à du personnel intérimaire pour le ménage à l'école élémentaire a occasionné un coût supplémentaire.

L'école élémentaire a organisé un voyage scolaire et repris les cours de voile.

Une attention aux dépenses d'électricité, de chauffage et d'eau ont permis de maintenir la stabilité de ces postes de dépenses.

Monsieur le Maire précise que l'augmentation des consommations d'eau en 2021 est due à la période « Covid » avec un lavage des mains et du matériel scolaire plus conséquent qu'en période normale.

Madame Gisèle LE GUILLOUZER demande à quoi correspondent les dépenses « financement des écoles extérieures ». Ces dépenses correspondent aux financements des charges de fonctionnement pour les enfants domiciliés à St Quay-Perros et scolarisés sur d'autres communes et pour lesquels l'école de Saint-Quay-Perros n'a pas le dispositif correspondant : Classe Ulysse, école Diwan...

	2020	2021	Δ	2022	Δ	Moyenne des évolut°
ecole	21 733.64 €	20 012.16 €	-8%	22 128.29 €	11%	1%
60611 eau assainissement	2 009.76 €	2 574.37 €	28%	1 771.33 €	-31%	-2%
60612 électricité	4 960.71 €	5 058.98 €	2%	4 726.67 €	-7%	-2%
60613 chauffage urbain	8 574.12 €	7 515.30 €	-12%	7 505.27 €	0%	-6%
60632 F. petit équipmt	458.31 €	163.52 €	-64%	896.78 €	448%	192%
6065 Livres	- €	15.00 €		15.00 €	0%	0%
6067 Fournitures scolaires	172.68 €	378.61 €	119%	263.62 €	-30%	44%
6135 locations mobilières	345.60 €	385.20 €	11%	565.60 €	47%	29%
615221 Entretien de bâtiments publics	2 885.86 €	438.00 €	-85%	1 905.60 €	335%	125%
615228 Entretien et réparation autres batiments	1 198.26 €	825.28 €	-31%	1 275.99 €	55%	12%
61558 autres biens mobiliers	691.78 €	- €	-100%	39.60 €		-100%
6156 Maintenance	153.60 €	164.40 €	7%	919.61 €	459%	233%
6228 honoraires divers	- €	1 300.00 €		1977.72	52%	52%
6232 Fêtes et cérémonies	- €	640.35 €			-100%	-100%
6248 Divers (transport scolaire)	183.00 €	- €	-100%			-100%
6262 Frais de télécom	99.96 €	99.96 €	0%		-100%	-50%
6288 Autres services extérieur				265.50 €		
6218 autre personnel ext.						
O12 Charges de personnel		- €				
6558 Autres contributions obligatoires	- €	453.19 €			-100%	-100%

						<i>Moyenne des évolut°</i>
	2020	2021	Δ	2022	Δ	
maternelle	66 483.28 €	56 063.44 €	-16%	55 595.93 €	-1%	-8%
60623 Alimentation	14.46 €	15.09 €	4%	29.18 €	93%	49%
60632 F. petit équipmt		48.86 €			-100%	-100%
6064 Fourn. Adm	60.78 €		-100%			-100%
6067 Fournitures scolaires	1 923.93 €	2 014.89 €	5%	1 784.36 €	-11%	-3%
6068 Autre matière et fourn.				17.98 €		
6135 locations mobilières		205.20 €			-100%	-100%
615221 Entretien de bâtiments publics	1 481.82 €		-100%			-100%
61558 Autre bien mobilier				77.52 €		
6156 Maintenance	97.20 €	251.11 €	158%	92.40 €	-63%	48%
6228 honoraires divers	93.40 €		-100%			-100%
6248 Divers (transport scolaire)	80.00 €	1 179.00 €	1374%	1 091.04 €	-7%	683%
6262 Frais de télécom	446.55 €	456.27 €	2%	470.27 €	3%	3%
6288 Autres services extérieurs	121.50 €		-100%			-100%
65548 Financement écoles extérieures				2 312.44 €		
O12 Charges de personnel	62 163.64 €	51 893.02 €	-17%	49 720.74 €	-4%	-10%
				remboursement salaire	85.72 €	

						<i>Moyenne des évolut°</i>
	2020	2021	Δ	2022	Δ	
élémentaire	30 514.69 €	20 452.36 €	-33%	28 930.70 €	41%	4%
60632 F. petit équipmt	360.00 €		-100%			
6067 Fournitures scolaires	2 980.18 €	5 406.18 €	81%	4 112.92 €	-24%	29%
6135 locations mobilières	115.20 €	230.40 €	100%	345.60 €	50%	75%
615221 Entretien de bâtiments publics		59.86 €			-100%	-100%
61558 autres biens mobiliers		85.20 €		77.51 €	-9%	-9%
6156 Maintenance	512.07 €		-100%	346.80 €		
6232 Fêtes et cérémonies		208.99 €			-100%	-100%
6248 Divers (transport scolaire)	2 019.17 €	2 093.02 €	4%	3 123.30 €	49%	26%
6262 Frais de télécom	802.88 €	660.27 €	-18%	710.79 €	8%	-5%
6288 Autres services extérieurs	2 294.71 €	210.00 €	-91%	1 779.48 €	747%	328%
6218 personnel ext.						
O12 Charges de personnel	21 430.48 €	11 498.44 €	-46%	14 982.00 €	30%	-8%
65548 financement ecoles extérieures				452.30 €		
6574 subventions (voyage)				3 000.00 €		

Cantine :

Les dépenses de cantine en dehors du poste alimentation encore gérée par la caisse des écoles en 2022 sont restées stables. (point matière de la caisse des écoles en information 24 000,00 € stable). L'année 2023 verra la disparition du budget spécifique de la caisse des écoles et donc la réintégration dans le budget général de toutes les dépenses de la cantine. Nous avons dû remplacer le capot du lave-vaisselle pour 2 600,00 €. A noter les 9 500,00 euros de subvention pour la cantine à un euro. Madame Armelle JEGOU précise que 35 enfants ont bénéficié de la cantine à 1 euro ou moins.

	2020	2021	Δ	2022	Δ	Moyenne des évolut°
cantine	78 926.95 €	106 418.54 €	35%	106 090.89 €	0%	17%
60611 eau assainissement	460.51 €	346.35 €	-25%	648.73 €	87%	31%
60612 électricité	2 825.40 €	3 130.46 €	11%	2 371.86 €	-24%	-7%
60613 chauffage urbain	3 373.73 €	2 685.06 €	-20%	3 058.00 €	14%	-3%
60621 Combustibles						
60631 Fourniture entretien	1 569.69 €	1 465.82 €	-7%	1 109.98 €	-24%	-15%
60632 F. petit équipmt	70.77 €	139.80 €	98%	171.11 €	22%	60%
60633 F. de voirie						
60636 Vêtement de travail	275.30 €	76.78 €	-72%	258.55 €	237%	82%
6064 fourniture administrative				19.38 €		
615221 Entretien de bâtiments publics		547.80 €			-100%	-100%
615232 Entretien et réparations réseaux	299.32 €	1 175.20 €	293%	760.76 €	-35%	129%
61558 autres biens mobiliers	1 826.28 €	982.08 €	-46%	3 060.00 €	212%	83%
6156 Maintenance	1 657.63 €	864.96 €	-48%	1 130.83 €	31%	-9%
6262 Frais de télécom	539.59 €	470.79 €	-13%	593.26 €	26%	7%
personnel	66 028.74 €	94 533.45 €	43%	92 908.44 €	-2%	21%

Garderie :

La baisse des charges constatée est due à la titularisation de personnel.

	2020	2021	Δ	2022	Δ	Moyenne des évolut°
garderie	31 007.61 €	59 692.58 €	93%	54 989.09 €	-8%	42%
60623 Alimentation				14.76 €		
60632 F. petit équipmt	60.70 €		-100%			-100%
6064 Fourn. Adm	89.99 €		-100%			-100%
6067 Fournitures scolaires				558.41 €		
61558 Autres biens mobiliers				77.51 €		
6184 formation	475.00 €	370.00 €	-22%	580.00 €	57%	17%
6188 Autres frais divers	140.00 €	76.36 €	-45%		-100%	-73%
6228 honoraires divers	1 568.88 €		-100%			-100%
6232 fête et cérémonie				19.33 €		
6256 Missions	218.08 €	244.76 €	12%		-100%	-44%
6262 Frais de télécom	334.62 €	361.88 €	8%	443.80 €	23%	15%
O12 Charges de personnel	23 101.34 €	58 639.58 €	154%	53 295.28 €	-9%	72%
6558 Autres contributions obligatoires	5 019.00 €		-100%			-100%

Les activités périscolaires.

Les ateliers philo, dessin, carnaval, devoirs surveillés ont eu du succès et occasionnent une augmentation de 31% par rapport à 2021. (année complète/covid), compensée largement par les participations des parents (2 370,00 €). L'anglais est depuis 2022 en année complète et les charges pour la commune sont largement compensées par la participation financière des parents.

Madame Armelle JEGOU explique que la différence entre les recettes et les dépenses pour l'Anglais et l'Arts Plastiques est due à la tarification au QF et à la possibilité donnée aux parents d'étaler les paiements.

	2020	2021	Δ	2022	Δ	Moyenne des évolut°
Anglais	0	1 714.67 €		3 052.20 €		
6064 Fourniture admin.				60.98 €		
6218 Autre personnel ext.		1 714.67 €		2 991.22 €		
				recette anglais	2 050.00 €	

	2020	2021	Δ	2022	Δ	Moyenne des évolut°
activité periscolaire	- €	3 312.70 €		6 607.17 €	99%	99%
6064 Fourn. Adm	- €	34.51 €		35.91 €	4%	4%
6067 Fourn. ScolR				372.56		
6068 Autre matière et fourn.				73.05		
6228 honoraires divers	- €	2 457.87 €		3 605.65 €	47%	47%
6288 Arts plastiques	- €	820.32 €		2 520.00 €	207%	207%
O12 Charges de personnel	- €					#DIV/0!
				recettes arts plastiques	2 370.00 €	

Le projet jeune :

Le projet jeune n'a pas occasionné de grosses dépenses (avec seve, carnaval, fournitures) mais propose une animation aux enfants pendant les vacances en complément des animations nombreuses proposées par l'équipe de la bibliothèque.

	2020	2021	Δ	2022	Δ	Moyenne des évolut°
Projet jeune	- €	- €		590.00 €		
6228 divers				590.00 €		

Communication :

La recherche d'efficience et de réduction des coûts ont porté leurs fruits en matière de communication. Notre journal coûte moins cher.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a plu le coût de la maquette, charge ponctuelle en 2021, c'est pourquoi le journal coûte moins cher.

Monsieur Yves DAVOULT fait remarquer que la maquette et le journal sont deux choses différentes, en réalité le journal ne coûte pas moins cher.

	2020	2021	Δ	2022	Δ	Moyenne des évolut°
communication	8 353.10 €	13 001.95 €	56%	10 333.10 €	-21%	18%
60632 F. petit équipmt	- €	210.00 €			-100%	
6182 Doc. Général et technique	- €	500.00 €			-100%	
6232 Fêtes et cérémonies	- €	531.75 €		310.00 €	-42%	
6237 Publications	8 353.10 €	11 760.20 €	41%	9 931.90 €	-16%	13%
6238 relat. Pu. Divers	- €	- €		91.20 €	#DIV/0!	#DIV/0!

Animation :

Nous avons réussi à animer la commune grâce aux associations et aux artistes qui nous sont revenus à 11 176,00 €. Le budget est resté stable, l'augmentation affichée comprend les subventions aux associations kénanaïses qui étaient dans divers l'année dernière.

Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit ici que des dépenses mais que des recettes sont liées aux animations, présentées dans un bilan des animations lors du conseil municipal de septembre 2022.

Il rappelle l'aide du guichet unique pour subventionner l'intervention des artistes, les 1 500,00 € de la Région et les 600,00 € de pôle emploi.

Monsieur Yves DAVOULT fait remarquer qu'il s'agit d'un gros poste de dépenses, les 32 550,00 € représentent une masse monétaire non négligeable comparativement à d'autres activités, notamment périscolaires, c'est un choix mais il est bon de le noter. Il ajoute qu'il serait logique d'indiquer les soldes quand il y a des recettes afin de connaître le coût réel pour la commune, cela permettrait d'avoir une vision globale.

	2020	2021	Δ	2022	Δ	Moyenne des évolut°
animation	9 184.49 €	20 649.02 €	125%	32 549.97 €	58%	91%
60631 fournitures d'entretien				15.75 €		
60632 F. petit équipmt	322.78 €	268.01 €	-17%	801.70 €	199%	91%
6064 Fourn. Adm	16.13 €		-100%	23.41 €		-100%
6067 Fournitures scolaires	440.18 €	295.55 €	-33%		-100%	-66%
6135 locations mobilières		670.80 €		970.80 €	45%	45%
615232 Entretien et réparations réseaux	273.60 €	379.20 €	39%	201.60 €	-47%	-4%
6188 Autres frais divers	1 010.17 €	4 321.49 €	328%	12 027.76 €	178%	253%
6232 Fêtes et cérémonies	7 121.63 €	13 973.97 €	96%	7 250.24 €	-48%	24%
6237 Publications		26.00 €		712.00 €	2638%	2638%
6238 relat. Pu. Divers		150.00 €		66.00 €	-56%	-56%
6288 Autres services extérieurs		564.00 €		805.90 €	43%	43%
6574 subvention				6 925.00 €		
personnel service repas		2 691.36 €		2 749.81 €	2%	2%

Bibliothèque :

L'équipe tient son budget de main de maître et réussit à animer toute l'année des activités pour les enfants mais aussi pour les adultes. Les livres sont renouvelés pour le plus grand plaisir de tous.

Madame Josiane REGUER demande des précisions concernant les charges de personnel pour la bibliothèque.

Madame Gaëlle URVOAS précise qu'il s'agit du personnel chargé de l'entretien de la bibliothèque.

Monsieur le Maire ajoute qu'il n'y a pas d'agent employé à la bibliothèque hormis pour l'entretien.

	2020	2021	Δ	2022	Δ	Moyenne des évolut°
Bibliothèque	4 973.20 €	5 211.49 €	5%	4 656.98 €	-11%	-3%
60632 F. petit équipmt	151.36 €		-100%			-100%
6064 Fourn. Adm		36.89 €		88.60 €	140%	140%
6065 Livres	2 966.70 €	3 141.12 €	6%	2 806.78 €	-11%	-2%
6156 Maintenance	822.54 €	823.45 €	0%	854.37 €	4%	2%
6237 Publications	61.20 €		-100%			-100%
6238 relat. Pu. Divers		7.88 €		34.27 €	335%	335%
6288 Autres services extérieurs		160.00 €			-100%	-100%
O12 Charges de personnel	971.40 €	1 042.15 €	7%	872.96 €	-16%	-4%

Salle Yves Guégan :

Le budget de la salle Yves Guégan est stable lui aussi. Nous devons faire très attention aux charges de chauffage dès cette année.

	2020	2021	Δ	2022	Δ	Moyenne des évolut°
Salle YG	20 399.48 €	18547.17	-9%	14 838.23 €	-20%	-15%
60611 eau assainissement	460.51 €	346.35 €	-25%	648.73 €	87%	31%
60612 électricité	2 825.40 €	3 130.46 €	11%	2 371.86 €	-24%	-7%
60613 chauffage urbain	3 373.73 €	2 685.06 €	-20%	3 058.00 €	14%	-3%
615221 Entretien de bâtiments publics	923.37 €		-100%			-100%
615228 Entretien et réparation autres batiments	983.34 €	829.92 €	-16%	213.60 €	-74%	-45%
615232 Entretien et réparations réseaux	180.00 €		-100%			-100%
61558 autres biens mobiliers	- €	370.74 €			-100%	-100%
6156 Maintenance	367.91 €	372.80 €	1%	461.00 €	24%	12%
6188 Autres frais divers	466.25 €		-100%			-100%
6228 honoraires divers	- €	2 376.00 €			-100%	-100%
6238 Divers				14.22 €		
6262 Frais de télécom	315.84 €	334.57 €	6%	356.04 €	6%	6%
O12 Charges de personnel	10 503.14 €	8 101.28 €	-23%	7 714.79 €	-5%	-14%

Sport :

Le chapitre sport a été lui en augmentation du fait de travaux d'entretien des terrains qui sont à faire périodiquement pour maintenir les équipements et du fait de l'aménagement du parking. A noter l'attention qui devra être portée aux dépenses d'électricité et de chaudière eau chaude dès cette année.

	2020	2021	Δ	2022	Δ	Moyenne des évolut°
sport	8 033.06 €	9 231.38 €	15%	18 622.76 €	102%	58%
60611 eau assainissement	543.54 €	653.07 €	20%	530.69 €	-19%	1%
60612 électricité	1 200.11 €	922.95 €	-23%	1 824.79 €	98%	37%
60613 chauffage urbain	975.61 €	815.03 €	-16%	1 946.79 €	139%	61%
60631 fournitures d'entretien				157.08 €		
60632 F. petit équipmt	- €	774.30 €		992.86 €	28%	28%
60633 Fourniture de voirie				1 669.25 €		
6132 locations immobilières	487.00 €	487.44 €	0%	499.52 €	2%	1%
6135 locations mobilières				156.81 €		
61521 Entretien de terrains	912.80 €	926.22 €	1%	7 639.45 €	725%	363%
615221 Entretien de bâtiments publics	- €	997.76 €		235.60 €	-76%	-76%
615228 Entretien et réparation autres batiments	- €	556.17 €		218.44 €	-61%	-61%
615231 entretien réparation voirie				190.76 €		
6156 Maintenance	- €	264.00 €		870.68 €	230%	230%
6262 Frais de télécom	264.00 €	334.44 €	27%	356.04 €	6%	17%
6574 subv. Pers de dt privé	3 650.00 €	2 500.00 €	-32%	1 334.00 €	-47%	-39%

Eglise et cimetièrre :

L'entretien de l'église et des cimetières ont couté un peu plus cher en 2022 avec un entretien des cloches et l'achat de six cases au colombarium.

	2020	2021	Δ	2022	Δ	Moyenne des évolut°
Eglise cimetières chapelle	1 806.37 €	8 597.38 €	376%	13 780.97 €	60%	218%
60611 eau assainissement	507.81 €	506.38 €	0%	521.63 €	3%	1%
60612 électricité	163.92 €	46.26 €	-72%	107.25 €	132%	30%
60632 F. petit équipmt	- €	6 600.00 €		7 300.80 €	11%	11%
6135 Location mobilière				345.30 €		
615221 Entretien de bâtiments publics	362.11 €	249.36 €	-31%	4 776.40 €	1815%	892%
615228 Entretien et réparation autres batiments	- €	158.32 €			-100%	-100%
61558 autres biens mobiliers	535.85 €	608.50 €	14%	477.13 €	-22%	-4%
6156 Maintenance	236.68 €	244.56 €	3%	252.46 €	3%	3%
6288 Autres services extérieurs		184.00 €			-100%	-100%

Ancienne école :

Nous avons mis pour ordre le coût de l'ancienne école qui disparaîtra en 2023. (repérage amiante par l'Apave pour 2 640,00 €).

Monsieur Yves DAVOULT fait remarquer que cette prestation est intégrée aux frais de fonctionnement, elle ne sera donc pas prise en compte dans le coût du projet.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un complément au diagnostic réalisé en 2021 et qu'il n'est pas pris en compte dans le coût du projet.

Madame Gisèle LE GUILLOUZER rappelle que la commune devait faire un recours contre l'Apave car le diagnostic était incomplet.

Monsieur le Maire explique que si l'Apave avait produit une étude complète dès 2021, les entreprises auraient intégré l'amiante supplémentaire dans leur réponse à l'appel d'offre. Il ne s'agit donc pas d'un surcoût mais d'une somme qui était prévue dans l'estimatif de départ. Il n'y avait pas de préjudice réel, donc pas de recours possible.

	2020	2021	Δ	2022	Δ	Moyenne des évolut°
ancienne école	10 286.52 €	9 812.08 €	-5%	3 667.91 €	-63%	-34%
60611 eau assainissement	472.01 €	344.58 €	-27%	178.97 €	-48%	-38%
60612 électricité	1 046.11 €	264.89 €	-75%	218.85 €	-17%	-46%
60613 chauffage urbain	8 768.40 €	1 204.61 €	-86%	170.28 €	-86%	-86%
615228 Entretien et réparation autres batiments	- €	7 998.00 €		2 640.00 €	-67%	-67%
615232 Entretien et réparation réseau				459.81 €		

Social :

Les actions en faveur du social ont légèrement augmenté, nous ne prévoyons pas d'embelli sur ce plan-là au regard des annonces nationales. A noter la mise en place dès ce début d'année d'un règlement intérieur pour la banque alimentaire qui devrait permettre une meilleure attribution des aides.

Madame Nolwenn BRIAND indique les effectifs de la Banque Alimentaire sont stables mais que les charges de la Banque Alimentaire ont augmenté.

	2020	2021	Δ	2022	Δ	Moyenne des évolut°
Social	6 239.78 €	2 263.79 €	-64%	3 768.99 €	66%	1%
60632 F. petit équipmt	1 216.19 €		-100%			-100%
615221 Entretien de bâtiments publics	2 461.29 €	100.87 €	-96%		-100%	-98%
O12 Charges de personnel	442.30 €	264.05 €	-40%	228.59 €	-13%	-27%
65541 Banque alimentaire	2 120.00 €	1 898.87 €	-10%	2 549.00 €	34%	12%
6574 subventions sociales				991.40 €		

La lutte contre les frelons augmente chaque année.

	2020	2021	Δ	2022	Δ	Moyenne des évolut°
Frelons asiatiques						
61521 Entretien de terrains	1 618.00 €	1 357.00 €	-16%	2 110.00 €	55%	20%

	2020	2021	Δ	2022	Δ	Moyenne des évolut°
Elus	49 056.89 €	66 008.80 €	35%	65 417.19 €	-1%	17%
60632 F. petit équipmt	256.60 €		-100%			-100%
6064 Fourn. Adm	318.07 €	165.54 €	-48%		-100%	-74%
6135 locations mobilières		150.00 €			-100%	-100%
6182 Doc. Général et technique	42.00 €		-100%			-100%
6232 Fêtes et cérémonies		81.09 €		11.60 €	-86%	-86%
6238 relat. Pu. Divers	44.52 €	1 978.55 €	4344%	133.16 €	-93%	2125%
6261 Frais d'affranchissement		20.50 €			-100%	-100%
O12 Charges de personnel	48 395.70 €	63 613.12 €	31%	64 793.66 €	2%	17%
65548 maire de France				478.77 €		

Divers :

Le chapitre divers s'allège des subventions aux associations qui ont été distribuées dans les services ad hoc. Nous essayons de distribuer de mieux en mieux les dépenses de ce chapitre dans les diverses activités. Les 6000 euros de la ligne entretien réparation réseau correspondent au coût du diagnostic bio diversité. Les 900 euros d'honoraire de notaire sont liés aux échanges de terrain à Balaneyer.

	2020	2021	Δ	2022	Δ	Moyenne des évolut°
divers	23 749.00 €	21 810.91 €	-8%	18 257.46 €	-16%	-12%
60611 eau assainissement	267.16 €	131.88 €	-51%	139.13 €	5%	-23%
60612 électricité		41.98 €			-100%	-100%
60623 alimentation				122.52 €		
60631 Fourniture entretien	293.19 €		-100%	1 258.35 €		-100%
60632 F. petit équipmt	29.27 €	40.20 €	37%	40.38 €	0%	19%
60633 fourniture de voirie				312.87 €		
61521 Entretien de terrains	- €	2 160.00 €			-100%	-100%
615221 Entretien de bâtiments publics	397.25 €		-100%			-100%
615228 Entretien et réparation autres batiments	- €	- €		300.60 €		
615231 Entretien des voies	3 640.00 €		-100%			-100%
615232 Entretien réparation réseaux				6 000.00 €		
6156 Maintenance	2 552.38 €	2 882.51 €	13%	494.40 €	-83%	-35%
6161 Primes d'assurances	0					
6182 documentation				12.00 €		
6188 Autres frais divers	- €	973.95 €			-100%	-100%
6227 frais d'honoraire				900.00 €		
6228 honoraires divers	570.00 €	50.00 €	-91%	250.00 €	400%	154%
6231 Annonces et insertions	- €	650.57 €		729.22 €	12%	12%
6232 Fêtes et cérémonies	- €	278.40 €			-100%	-100%
6238 divers				200.46 €		
6256 missions				270.72 €		
6262 Frais de télécom	505.50 €	598.96 €	18%	504.17 €	-16%	1%
6288 Autres services extérieurs	1 408.35 €	1 435.10 €	2%	1 475.29 €	3%	2%
63512 Taxes foncières	2 105.00 €	2 368.00 €	12%	2 275.00 €	-4%	4%
6574 subv. Pers de dt privé	5 956.00 €	6 862.80 €	15%	300.00 €	-96%	-40%
66 Charges financières	6 024.90 €	3 336.56 €	-45%	2 118.84 €	-36%	-41%
différence				553.51 €		

	2020	2021	Δ	2022	Δ	Moyenne des évolut°
covid	5 321.66 €	1 542.12 €	-71%	31.60 €	-98%	-84%
60631 Fourniture entretien	1 157.18 €		-100%			
60632 F. petit équipmt	4 164.48 €	1 542.12 €	-63%	31.60 €	-98%	-80%

Compte administratif 2022 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2021	Votées 2022	Réalisées 2022	CA2022-CA2021	%	CA2022-BP2022
O11 Charges à caractère général	234 626 €	304 050.00 €	261 182.61 €	26 556.97 €	11.32%	- 42 867.39 €
60611 eau	5 993 €	9 000.00 €	5 722.37 €	- 270.53 €	-4.51%	- 3 277.63 €
60612 électricité	26 255 €	30 000.00 €	23 939.18 €	- 2 315.68 €	-8.82%	- 6 060.82 €
60613 chauffage urbain	17 142 €	28 000.00 €	17 963.44 €	821.93 €	4.79%	- 10 036.56 €
60621 Combustibles	8 479 €	9 000.00 €	8 965.80 €	487.14 €	5.75%	- 34.20 €
60622 Carburant	597 €	1 000.00 €	821.10 €	223.95 €	37.50%	- 178.90 €
60623 Alimentation	15 €	100.00 €	166.46 €	151.37 €	1003.11%	66.46 €
60624 produits de traitement				- €	#DIV/0!	- €
60631 Fourniture entretien	5 534 €	7 500.00 €	5 892.11 €	358.12 €	6.47%	- 1 607.89 €
60632 F. petit équipmt	15 044 €	19 000.00 €	16 830.32 €	1 786.26 €	11.87%	- 2 169.68 €
60633 F. de voirie	3 342 €	6 000.00 €	2 463.84 €	- 878.45 €	-26.28%	- 3 536.16 €
60636 Vêtement de travail	1 725 €	2 500.00 €	1 710.28 €	15.06 €	-0.87%	- 789.72 €
6064 Fourn. Adm	1 925 €	2 500.00 €	1 744.98 €	180.44 €	-9.37%	- 755.02 €
6065 Livres	3 156 €	3 250.00 €	2 824.77 €	331.35 €	-10.50%	- 425.23 €
6067 Fournitures scolaires	8 095 €	7 500.00 €	7 091.87 €	- 1 003.36 €	-12.39%	- 408.13 €
6068 Autres matières et fournitures		- €	91.03 €	91.03 €	#DIV/0!	91.03 €
6132 locations immobilières	487 €	550.00 €	499.52 €	12.08 €	2.48%	- 50.48 €
6135 locations mobilières	3 799 €	5 000.00 €	6 330.67 €	2 531.60 €	66.64%	1 330.67 €
61521 Entretien de terrains publics	6 718 €	8 500.00 €	10 287.71 €	3 569.67 €	53.14%	1 787.71 €
615228 Entretien et réparation autres	10 746 €	5 000.00 €	4 648.63 €	- 6 097.76 €	-56.74%	- 351.37 €
615231 Entretien des voies	2 802 €	10 000.00 €	2 305.78 €	- 496.12 €	-17.71%	- 7 694.22 €
615232 Entretien et réparations réseaux	7 911 €	9 000.00 €	14 014.76 €	6 103.31 €	77.15%	5 014.76 €
61551 Entretien matériel roulant	7 760 €	20 000.00 €	19 669.08 €	11 909.15 €	153.47%	- 330.92 €
61558 autres biens mobiliers	3 137 €	5 000.00 €	5 363.26 €	2 226.36 €	70.97%	363.26 €
6156 Maintenance	12 011 €	12 500.00 €	16 896.49 €	4 885.54 €	40.68%	4 396.49 €
6161 Primes d'assurances	12 983 €	13 250.00 €	12 728.47 €	- 254.07 €	-1.96%	- 521.53 €
6182 Doc. Général et technique	818 €	1 000.00 €	341.40 €	- 476.60 €	-58.26%	- 658.60 €
6184 formation	370 €	3 000.00 €	774.00 €	404.00 €	109.19%	- 2 226.00 €
6188 Autres frais divers (artistes anciens)	5 372 €	6 500.00 €	12 027.76 €	6 655.96 €	123.91%	5 527.76 €
6225 indemnité comptable régisseur				- €	#DIV/0!	- €
6226 rému. Interméd. Honoraires		- €		- €	#DIV/0!	- €
6227 Frais d'acte et de contentieux		1 000.00 €	900.00 €	900.00 €	#DIV/0!	100.00 €
6228 honoraires goryy seve "Cids"	7 963 €	7 000.00 €	6 229.80 €	- 1 733.15 €	-21.77%	- 770.20 €
6231 Annonces et insertions	651 €	2 000.00 €	729.22 €	78.65 €	12.09%	- 1 270.78 €
6232 Fêtes et cérémonies	16 236 €	17 500.00 €	7 591.17 €	- 8 644.66 €	-53.24%	- 9 908.83 €
6236 Catalogues				- €	#DIV/0!	- €
6237 Publications	11 147 €	10 000.00 €	10 643.90 €	502.80 €	-4.51%	643.90 €
6238 relat. Pu. Divers	2 936 €	2 500.00 €	570.63 €	- 2 365.30 €	-80.56%	- 1 929.37 €
6248 Divers (transport scolaire)	3 272 €	8 000.00 €	4 214.34 €	942.32 €	28.80%	- 3 785.66 €
6256 Missions	390 €	400.00 €	361.62 €	- 28.18 €	-7.23%	- 38.38 €
6257 réceptions			35.90 €	35.90 €	#DIV/0!	35.90 €
6261 Frais d'affranchissement	2 593 €	3 000.00 €	3 108.34 €	515.52 €	19.88%	108.34 €
6262 Frais de télécom	7 823 €	7 500.00 €	8 077.58 €	254.33 €	3.25%	577.58 €
627 services bancaires et assimilés				- €	#DIV/0!	- €
6288 Autres services extérieurs	3 373 €	4 000.00 €	6 810.27 €	3 436.85 €	101.88%	2 810.27 €
63512 Taxes foncières	2 368 €	2 500.00 €	2 275.00 €	93.00 €	-3.93%	225.00 €
637 Autres impôts et taxes				- €	#DIV/0!	- €
O12 Charges de personnel	574 204 €	613 000.00 €	612 059.79 €	37 856.15 €	6.59%	- 940.21 €
6218 Autre personnel extérieur	74 382 €	47 000.00 €	47 864.54 €	- 26 517.14 €	-35.65%	864.54 €
6331 Versement transport	1 388 €	1 500.00 €	1 573.19 €	184.82 €	13.31%	73.19 €
6332 Cotisation au FNAL	252 €	300.00 €	286.19 €	33.83 €	13.41%	13.81 €
6336 Cotisation CNG, CG de la FPT	5 856 €	6 600.00 €	6 781.46 €	925.38 €	15.80%	181.46 €
6338 autres impôts tax verst sr rému	757 €	800.00 €	858.10 €	100.61 €	13.28%	58.10 €
6411 rémunération titulaire	294 151 €	338 500.00 €	332 654.25 €	38 502.76 €	13.09%	- 5 845.75 €
6413 Personnel non titulaire	5 448 €	5 000.00 €	3 788.06 €	- 1 660.38 €	-30.47%	- 1 211.94 €
6415 Indemnité inflation			1 100.00 €	1 100.00 €	#DIV/0!	1 100.00 €
6451 Cotisations à l'URSSAF	40 477 €	45 600.00 €	47 046.48 €	6 569.30 €	16.23%	1 446.48 €
6453 Cotisations caisses de retraite	76 512 €	84 800.00 €	86 285.52 €	9 773.77 €	12.77%	1 485.52 €
6455 Cotisations Assurances Personnel	68 674 €	76 000.00 €	77 481.00 €	8 807.00 €	12.82%	1 481.00 €
6456 charges sécu verst fnc et sf	2 145 €	2 300.00 €	1 995.00 €	- 150.00 €	-6.99%	305.00 €
6458 Cotis. Orga. Sociaux	4 060 €	4 500.00 €	4 346.00 €	286.20 €	7.05%	154.00 €
6475 Médecine du travail	100 €	100.00 €		100.00 €	-100.00%	100.00 €
6488 autres charges de personnel				- €	#DIV/0!	- €
65 Autres charges de gestion courantes	76 374 €	90 200.00 €	83 138.75 €	6 765.19 €	8.86%	- 7 061.25 €
6531 Indemnités élus	61 048 €	61 100.00 €	62 088.22 €	1 039.91 €	1.70%	988.22 €
6533 Cotisations retraite élus	2 564 €	2 600.00 €	2 705.44 €	141.05 €	5.50%	105.44 €
6534 cot. Ss part patronale				- €	#DIV/0!	- €
6535 Formations élus		3 000.00 €		- €	#DIV/0!	3 000.00 €
6541 Pertes sur créances irrécouv.		- €		- €	#DIV/0!	- €
6542 créances éteintes				- €	#DIV/0!	- €
65541 Contributions au fonds compe	1 899 €	2 800.00 €		- 1 898.87 €	-100.00%	- 2 800.00 €
65548 Contribution organ. Regpmt	1 497 €	7 700.00 €	3 243.51 €	1 746.44 €	116.66%	- 4 456.49 €
6558 Autres contributions obligatoires		- €		- €	#DIV/0!	- €
6573 Subv. Aux cmn du GFP				- €	#DIV/0!	- €
6574 subv. Pers de dt privé	9 363 €	13 000.00 €	15 099.40 €	5 736.60 €	61.27%	2 099.40 €
65888 Autres	2 €		2.18 €	0.06 €	2.83%	2.18 €

66 Charges financières	3 337 €	3 000.00 €	2 118.84 €	-	1 217.72 €	-36.50%	-	881.16 €
66111 Intérêts réglés à l'échéance	3 337 €	3 000.00 €	2 118.84 €	-	1 217.72 €	-36.50%	-	881.16 €
668 Autres charges financières					- €	#DIV/0!		- €
67 Charges exeptionnelles	1 345 €	- €	- €	-	1 344.97 €	-100.00%		- €
673 Titres annulés (exerc. Antér.)	1 345 €			-	1 344.97 €	-100.00%		- €
7391171 dégrèvement jeunes agri	154 €			-	154.00 €	-100.00%		- €
68 Dotation aux amortissements et aux provisions		650.00 €	626.68 €		626.68 €	#DIV/0!	-	23.32 €
6817 Dot° aux provis° pour dépreciat° actifs circulants		650.00 €	626.68 €		626.68 €	#DIV/0!	-	23.32 €
022 Dépenses imprévues Fonct		- €			- €	#DIV/0!		- €
						#DIV/0!		
Total réel	890 038 €	1 010 250.00 €	959 126.67 €		69 088.30 €	7.76%	-	51 123.33 €

042 Opération d'ordre entre sectio	32 415 €	13 619.00 €	12 942.70 €	-	19 472 €	-60.07%	-	676 €
675 Charges exeptionnelle immo céc	16 607 €			-	16 607 €	-100.00%		- €
6811 amortissement sde	15 808 €	13 619 €	12 942.70 €	-	2 865 €	-18.12%	-	676 €
6862 Dotations aux amort. Charges financière					- €	#DIV/0!		- €
6761 plus value terrain					- €	#DIV/0!		- €
Total dépenses d'ordre	32 415 €	13 619.00 €	12 942.70 €	-	44 801 €	-60.07%	-	676 €

TOTAL réel + ordre	922 453 €	1 023 869.00 €	972 069.37 €		49 616 €	5.38%	-	51 800 €
---------------------------	------------------	-----------------------	---------------------	--	----------	-------	---	----------

023 Virement à la section d'invest.		216 140.00 €	- €		- €	#DIV/0!	-	216 140 €
--	--	--------------	-----	--	-----	---------	---	-----------

TOTAL Dép. fonct.	922 453 €	1 240 659.00 €	972 069.37 €		49 616.27 €	5.38%		#####
--------------------------	------------------	-----------------------	---------------------	--	-------------	-------	--	-------

Analyse des recettes :

Elles augmentent de 36 138,15 € .

Parmi les chiffres marquants on trouve dans le chapitre produits et services une recette supplémentaire de 9 500,00 euros provenant de la subvention pour la cantine à un euro et un reversement de 18 000,00 € de la caisse des écoles qui sera rendue inerte pendant 3 ans. On note une augmentation des contributions directes (impôts locaux) de 32 684,00 € provenant essentiellement de la révision des bases foncières.

Une baisse de l'attribution de compensation versée par LTC provient du transfert de la gestion des eaux pluviales (GEPU) à LTC depuis l'année dernière. Nous devrions récupérer une bonne partie de cette somme dans la facturation des travaux fait par la commune sur ce compte en 2022.

LTC verse une dotation de solidarité communautaire aux communes depuis 2022 dont 5 039,00 € pour Saint-Quay-Perros. Les DMTO (droits de mutation à titre onéreux) remplacent les taxes de mutation, les ventes de maison ont été moindre en 2022.

Au chapitre dotations et participations force est de constater la baisse constante de la dotation forfaitaire de l'Etat, encore 5 109,00 € de moins cette année alors que les charges ne cessent d'augmenter. A noter une baisse de 127 000,00 € en 10 ans.

Les revenus des immeubles : Loyers et location de salle, ont légèrement augmenté du fait de la hausse contractuelle des loyers et du plus grand nombre de réservation de la salle YG.

Les Produits de cession ont dû changer d'affectation donc le remboursement du véhicule par l'assurance qui était prévue à ce poste est incluse dans produits et services.

FONCTIONNEMENT RECETTE	2021	budget 2022	réalisées 2022	CA2022-CA2021	%
O13 Atténuations de charges	12 451.36 €	9 500.00 €	15 872.98 €	3 421.62 €	27.48%
629 Rabais remise ristourne				- €	
6419 Remb. Remunération personnel	12 451 €	9 500 €	14 772.98 €	2 321.62 €	18.65%
6479 rembst s/ autres charg sociales			1 100.00 €	1 100.00 €	
70 Produits des services	19 566 €	13 000.00 €	30 536.60 €	10 970.28 €	56.07%
7018 Autres ventes produits finis				- €	
70311 Concession ds cimetières	6 446 €	3 000 €	3 399.84 €	- 3 046.16 €	-47.26%
70323 Redev. Occup. domaine pub.	2 609 €	3 500 €	6 181.77 €	3 572.57 €	136.92%
70388 autres redevances et recettes	667 €	500 €	800.00 €	133.34 €	20.00%
70688 Autres prestations de services	7 176 €	4 000 €	5 772.50 €	- 1 403.96 €	-19.56%
70848 aux autres organismes	2 000 €	1 000 €	9 591.00 €	7 591.00 €	379.55%
70876 autres charges (GEPU)		1 000.00 €		- €	
70878 remboursement frais	668 €	- €	4 791.49 €	4 123.49 €	617.29%
73 Impôts et taxes	1 084 953 €	1 097 678.00 €	1 109 078.76 €	24 125.87 €	2.22%
73111 Contributions directes	749 466 €	781 413.00 €	782 150.00 €	32 684.00 €	4.36%
7318 impôts locaux				- €	
73211 Attribution de compensation	272 783 €	257 265.00 €	263 197.00 €	- 9 586.00 €	-3.51%
732212 Dotation solidarité communautaire		5 000.00 €	5 039.55 €	5 039.55 €	
73223 fonds de perequation ressources	18 056 €	16 000.00 €	18 459.00 €	403.00 €	2.23%
73224 fonds départemental des DMTO			21 535.24 €	21 535.24 €	
7328 Autres reversements de fiscalité			175.95 €	175.95 €	
7368 TLPE	18 125 €	18 000.00 €	18 522.02 €	396.90 €	2.19%
7381 Tade add. Droits de mutation	26 523 €	20 000.00 €		- 26 522.77 €	-100.00%
73962 Dot. De solidarité commtR				- €	
74 Dotations et participations	109 274 €	106 996.00 €	103 501.97 €	- 5 772.17 €	-5.28%
7411 Dotation forfaitaire	80 759 €	80 500.00 €	75 650.00 €	- 5 109.00 €	-6.33%
74121 Dot solidarité rurale	20 185 €	20 000.00 €	20 469.00 €	284.00 €	1.41%
742 dot aux élus locaux	102 €			- 102.00 €	-100.00%
744 FCTVA	1 534 €	470.00 €	472.44 €	- 1 061.51 €	-69.20%
74718 Autres	650 €			- 649.72 €	-100.00%
74834 Etat/compens taxe fonc	5 751 €	6 026.00 €	6 026.00 €	275.00 €	4.78%
74835 Comp. Exonérat taxe d'hab				- €	
748388 Autres				- €	
7484 Dotation de recensement				- €	
7488 Autres attrib et participation	293 €		884.53 €	591.06 €	201.40%
75 Autres produits gest. courante	13 226 €	10 000.00 €	14 896.67 €	1 670.59 €	12.63%
752 Revenus des immeubles	13 225 €	10 000 €	14 895.52 €	1 670.38 €	12.63%
75814 redevance sur l'énergie hydraulique				- €	
7588 Prod. Divers de gestion courante	1 €		1.15 €	0.21 €	22.34%
76 Produits financiers	5 €	5.00 €	5.40 €	- €	0.00%
761 Produits de participations	5 €	5.00 €	5.40 €	- €	0.00%
764 revenus valeurs mobilières de placement				- €	
77 Produits exeptionnels	5 000 €	3 480.00 €	328.86 €	- 4 671.14 €	-93.42%
7718 autres produits exceptionnels sur c				- €	
775 produit cession immo	5 000 €	3 480.00 €	- €	- 5 000.00 €	-100.00%
7788 Produits exeptionnel divers		- €	328.86 €	328.86 €	
002 Excédent antérieur reporté				- €	
042 opération d'ordre de transfert	11 607 €	- €	- €	- 11 606.90 €	-100.00%
722 Immo. Corporelles				- €	
7761 différence s/ réalisations	11 607 €		- €	- 11 606.90 €	-100.00%
TOTAL Recettes fonct.	1 256 083 €	1 240 659.00 €	1 274 221.24 €	18 138.15 €	1.44%

Les dépenses d'investissements :

Elles se montent à 502 524, 31 euros.

La démolition de l'ancienne école est terminée et reste dans le budget prévu. Les travaux de la salle Yves Guégan ne sont pas terminés après une première phase un peu moins chère que prévue.

Nous avons refait le patio de l'école notamment pour viser une meilleure efficacité énergétique globale du bâtiment. Les investissements sur le projet bourg ont concerné les dépenses d'architecte et d'assistance.

La réfection de la voirie de Nero Glas sera finalisée cette année avec un gros surcoût par rapport au devis initial, du essentiellement à l'augmentation des prix et à une révision de l'étendue de la rue à faire.

Le cimetière, le terrain d'entraînement et le tunnel nous ont coûté plus cher que prévu mais les travaux étaient nécessaires.

La voirie de Bouscao Roudouanton n'est pas achevée du fait notamment de mal façon sur l'enrobé et il reste 20% à faire en entrée de lotissement.

Les aménagements de la vieille côte nous ont coûté moins cher que prévu.

Les travaux de la nouvelle maison kénanaise sont lancés et nous avons financé les études et une avance sur l'architecte et l'accompagnement. Le détail du suivi de ce projet spécifique est en annexe.

Un important reste à réaliser est déjà comptabilisé pour l'année 2023.

Dépenses Investissement 2022	Votées 2022	Réalisées 2022	RaR
Solde d'exécution d'inv. Reporté	- €	////////////////	////////////////
16 Remboursement d'emprunts	126 000.00 €	115 375.60 €	- €
1641 Emprunts en euros	126 000.00 €	115 375.60 €	
165 Dépôts et caution	- €		
20 Immobilisations incorporelles	31 308.00 €	21 105.00 €	- €
2031 Frais d'études et de recherches	- €		- €
trottoirs			
aménagement bourg plan guide	17 308.00 €	19 980.00 €	- €
lotissement crec'h meen	2 500.00 €		
voirie bouscao roudouanton	6 500.00 €	1 125.00 €	
étude divers	5 000.00 €		
204 Subventions d'équipement versées	201 759.60 €	28 629.11 €	148 591.56 €
2041582 subv. Equip. SDE éclairage public			
lotissement crec'h meen	153 331.00 €	10 239.44 €	143 091.56 €
Réparation diverses EP SDE22	30 428.60 €	12 411.67 €	5 500.00 €
enedis pup alto			
20422 subvention primo accédants	12 000.00 €	- €	
2046 AC Investissement	6 000.00 €	5 978.00 €	
21 immo. Corporelles	67 300.00 €	25 825.09 €	- €
2111 achat terrain département balaneyer	1 000.00 €	655.00 €	
2158 équipement ST	8 000.00 €		
2182 Matériel de transport	15 000.00 €		
2183 Mat. De bureau et informatique			
2184 Mobilier tables assos2022	3 000.00 €	2 375.88 €	
2188 autres immos corporelles			- €
frigo	6 500.00 €		
régulateur salle	1 000.00 €		
foot but et abris	7 500.00 €	7 325.33 €	
plan de relance 1 panneaux + graphiste	10 000.00 €	9 923.20 €	- €
non affecté	10 000.00 €	4 531.44 €	
Panneaux	5 300.00 €	1 014.24 €	
23 Immobilisation en cours	799 874.19 €	315 589.51 €	164 111.22 €
2313 dépenses non affectées	60 590.19 €		
2313 démolition ancienne école MOE Tx	221 640.00 €	194 342.50 €	10 000.00 €
2313 travaux salle YG poteau	42 000.00 €	22 419.90 €	
2313 travaux salle YG 2 résine plus zinc poteau	50 000.00 €		
2313 patio école	10 000.00 €	9 007.02 €	
2313 toit services techniques	25 000.00 €		
Bourg Bâtiments			
Bourg archi	70 200.00 €	39 913.78 €	38 111.22 €
Bourg assistance LTC	10 400.00 €	2 575.00 €	
2315 voie douce			
2315 enrobée descente nero glas	30 000.00 €		30 000.00 €
2315 lotissement run	57 000.00 €		
2315 cimetièrre	15 000.00 €		
2315 plan de relance phase 2 terrain entrainneme	2 244.00 €	5 107.30 €	- €
2315 voirie 2021 bouscao roudouanton	155 000.00 €	36 456.36 €	86 000.00 €
Bourg aménagement extérieur			
Bourg aménagement extérieur MO LTC	35 800.00 €	2 657.20 €	
Vielle côte	15 000.00 €	3 110.45 €	
26 Participations et créances rattachées	- €	- €	- €
261 Titre de participation	- €	- €	- €
040 Opération d'ordre de transfert entre sect	- €	- €	- €
192 + ou - value s/ cession d'immo			- €
041- Opérations patrimoniales		- €	- €
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			
TOTAL	1 226 241.79 €	506 524.31 €	312 702.78 €

Recettes investissement :

Les recettes se montent à 862 720,77 €. Un retard sur les constructions explique la différence entre le budgété et le réalisé sur ce point. Des subventions attendues de l'état (DETR), la SEM (lotissement), le PUP (lotissements privés) expliquent la différence par rapport au budget concernant les subventions.

Pour les recettes aussi un reste à réaliser est important.

Recettes Investissement	Votées 2022	Réalisées 2022	RaR
001 excédent inv. Reporté	435 677.86 €	435 677.86 €	////////////////////
10 dotations fonds divers reserves	356 670.54 €	351 893.07 €	- €
10222 FCTVA	10 083.65 €	9 611.21 €	
10226 TA	12 957.00 €	8 651.97 €	
10251 dons et legs	- €	- €	
1068 Excédent de fonctionnement	333 629.89 €	333 629.89 €	
13 subventions d'Invest.	204 134.39 €	62 207.14 €	133 165.00 €
1312 Région	- €	- €	- €
1321 DETR bouscao roudouanton	35 788.00 €	10 736.00 €	10 607.00 €
1321 DETR démolition		14 445.00 €	
1322 Région		- €	
1328 Autres département	- €	- €	- €
TC fonds de concours véhicule électrique	- €	2 100.00 €	- €
plan de relance 1 département	15 799.00 €	15 799.00 €	- €
plan de relance 2 département	11 750.00 €	11 750.00 €	- €
numérique école	7 810.00 €	7 377.14 €	
SEM Rembst SDE	107 558.79 €		107 558.00 €
PuP	25 428.60 €		15 000.00 €
	- €	- €	
16 Emprunts	- €	- €	- €
1641 Emprunts	- €	- €	- €
165 Dépôts et cautionnements reçus	- €	- €	
024 Produit de cession	- €		- €
Total recettes réelles	996 482.79 €	849 778.07 €	133 165.00 €
OPERATION D'ORDRE			
Virement de la section de fonct.021	216 140.00 €	////////////////////	////////////////////
Chapitre 040	13 619.00 €	12 942.70 €	- €
2182 matériel de transport		- €	
28041582 amortissement SDE	2 923.00 €	2 919.42 €	
28041581 amortissement	1 468.00 €	662.74 €	
28041512 amortissement giratoire	7 904.00 €	7 903.12 €	
28031 site internet + réseau EP	1 124.00 €	1 257.42 €	
280422 - aide primo accédants	200.00 €	200.00 €	
		- €	
Total opérations d'ordre	229 759.00 €	12 942.70 €	- €
TOTAL	1 226 241.79 €	862 720.77 €	133 165.00 €

SUIVI DU PROJET DU CENTRE BOURG

Montant projet MKH (estimatif)

suivi des dépenses en T.T.C.

			H.T.	TVA	T.T.C.		2022
Démolition (2022)			154055	30811	184 866.00 €	démolition ancienne école	194 342.50 €
MO Démol			9600	1920	11 520.00 €		
AMO Démol LTC			6400		6 400.00 €	Architecte	39 913.78 €
Maîtrise d'œuvre MKH			93 480.00 €	18 696.00 €	112 176.00 €	AMO LTC	2 575.00 €
Avenant 1			8 480.00 €	1 696.00 €	10 176.00 €		
AMO MKH LTC			25 750.00 €		25 750.00 €	Maîtrise d'œuvre amngt ext	2 657.20 €
Travaux Maison Kénanaise (2023 - 2024)			813 000.00 €	162 600.00 €	975 600.00 €		
opc			18 176.00 €	3 635.20 €	21 811.20 €	Total	239 488.48 €
SPS			3 000.00 €	600.00 €	3 600.00 €		
Etude géotechnique			4 300.00 €	860.00 €	5 160.00 €		
Bureau de contrôle			4 500.00 €	900.00 €	5 400.00 €		
Travaux Halle			80 000.00 €	16 000.00 €	96 000.00 €		
Aménagements extérieurs			450 000.00 €	90 000.00 €	540 000.00 €		
Cuve enterrée			15 000.00 €	3 000.00 €	18 000.00 €		
Maitrise d'œuvre aménagement extérieur LTC			35 800.00 €		35 800.00 €		
		TOTAL	1 721 541.00 €	330 718.20 €	2 052 259.20 €		

	2023	2024	TOTAL		
Région Bretagne	127 543.00 €	150 000.00 €	277 543.00 €	16.12%	
Département des Côtes d'Armor (contrats départementaux de territoire 2022-2027)	25 000.00 €	25 000.00 €	50 000.00 €	2.90%	subvention accordée
DETR démolition ancienne école			48 150.00 €	2.80%	subvention accordée
DETR Maison des associations gros œuvre	90 000.00 €	90 000.00 €	180 000.00 €	10.46%	subvention sollicitée
Fonds propres				0.00%	
Emprunt				0.00%	
Total	242 543.00 €	265 000.00 €	555 693.00 €	32.28%	

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est possible d'obtenir une subvention de l'agence de l'eau pour le financement de la place autour de la maison kénanaise. Le montant de la subvention pourrait être de 145 000 € ou de 217 000 € suivant l'appel à projet. Pour l'instant, la commune n'a pas tous les éléments, il s'agit d'un dossier à travailler et il faut que les dates de l'appel à projet coïncident avec la signature des marchés. Les subventions sont possibles en raison du déracordement des gouttières et de la désimperméabilisation des sols.

Madame Gisèle LE GUILLOUZER fait remarquer que le coût de la démolition de l'ancienne école est présenté en montant estimatif alors que la démolition est effective et les factures sont payées.

Monsieur le Maire répond que c'est le montant global qui est estimatif. Pour la démolition, il s'agit des montants réellement payés.

Madame Gisèle LE GUILLOUZER demande si la subvention 2022 de la région est accordée.

Madame Gaëlle URVOAS explique que la subvention n'est pas encore accordée. Il y a un engagement de la Région pour un financement de 127 543,00 € pour la première phase de travaux, le dossier de demande de subvention est à déposer pour le 30 avril 2023. S'agissant de la demande de subvention pour 2023, les appels à projets de la région ne sont pas finalisés. Un courrier a été adressé à la région Bretagne pour faire connaître la demande de financement de la commune pour la seconde phase de travaux, mais une demande officielle sur le site de la Région sera nécessaire une fois l'appel à projets publié.

- Point scolaire

Présentation, Armelle JEGOU, Conseillère déléguée aux affaires scolaires.

L'école compte aujourd'hui 97 élèves, répartis en 4 classes.

La classe enfantine (de la TPS à la MS) est chargée, avec 37 élèves.

Malgré l'importance de l'effectif, l'enseignante Anne Collet peut différencier les apprentissages : l'arrivée de Marina Coguen depuis le retour des vacances de Toussaint, d'abord comme stagiaire puis comme intérimaire, permet en effet à l'enseignante cette souplesse, avec 3 adultes qui encadrent la classe le matin, plus une atsem qui intervient une heure au milieu de la matinée.

Les trois autres classes ont un effectif d'environ 20 élèves chacune.

Pour la rentrée prochaine, les effectifs prévus sont stables.

Un Comité scolaire aura lieu le 28 février pour préparer la prochaine rentrée scolaire : avec à l'ordre du jour l'organisation du personnel municipal à l'école, la sécurisation des entrées de l'école, et un échange au sujet des tarifs de cantine, goûter et garderie, tarifs qui seront votés lors du prochain CM.

- Comité d'animations : programmation de la saison, montage associatif

Présentation du programme d'animations de la saison 2023 par Monsieur le Maire et Madame

Nathalie LE DILAVREC, Conseillère déléguée au développement du territoire.

- Musiques sur place : le 7 mai, le 4 juin, le 27 août et le 17 septembre. Il s'agit des concerts organisés l'après-midi et aidé par le GUSO et la région Bretagne.
- Roue Libre le 13 mai 2023. Lancement de la communication et des affiches le 10 mars pour qu'il y ait une participation de la population. Le travail est fait avec la compagnie Grand Ô et la fanfare Wazo (cuivre et chant).
- Voyage en Coulée Verte le 17 juin 2023. Programmation Astrol avec musique méditerranéenne.
- Fest-Noz le 15 juillet 2023 précédé du pardon le même jour.
- Vide-greniers du Stade Kénanais 16 juillet 2023.
- Exposition d'arts mi-août, chapoté par le comité d'animation associatif.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la création d'un comité d'animations associatif « Kenanim » afin de couvrir les bénévoles lors des différentes manifestations festives, sportives et culturelles sur la commune, ainsi que les ventes de boissons, nourritures et autres biens et services.

Monsieur Yves DAVOULT demande si le comité sera géré par des élus.

Monsieur le Maire répond que le comité sera géré par d'anciens membres d'associations, il s'agit d'un comité associatif.

- Commission communication : VSQ lettre et magazine, cahiers

Le bulletin d'information communal, appelé « Vivre à saint Quay » se décline toujours en deux versions : la lettre distribuée ce mois de février et le magazine programmé au printemps et à l'automne. La lettre, initialement prévue et réduite en un cahier de 4 pages a été particulièrement fournie cette hiver en articles, elle est donc passée en 3 cahiers pour un total de 12 pages.

Il est nécessaire de rappeler que cet outil de communication est soumis au règlement intérieur du conseil municipal dans lequel est indiqué la place consacrée à la tribune de l'opposition. Cette limitation n'est pas appliquée dans les derniers bulletins, par respect de leur volonté de communication, mais cette tribune ne doit pas non plus être trop éloignée du règlement intérieur.

Madame Josiane REGUER trouve dommage qu'il y ait des restrictions. Elle ajoute que pendant les douze années durant lesquels elle faisait partie de la majorité, il n'y a jamais eu de restriction faite à la tribune de l'opposition. Elle considère que la longueur du texte de l'opposition, compte tenu des informations qui sont autour, n'a pas gênée pour la mise en page de la lettre.

Monsieur le Maire rappelle que le règlement intérieur du conseil municipal régit la place de la tribune de l'opposition.

Monsieur Yves DAVOULT explique qu'il sera nécessaire d'indiquer le nombre de mots autorisés pour leur tribune. En effet, il trouve insupportable qu'on lui demande de réduire les documents qu'il transmet à la commission communication.

Monsieur le Maire indique que la part de l'opposition est de 20% du contenu du document.

Monsieur Yves DAVOULT et Madame Josiane REGUER font remarquer que sur 12 pages ils occupent le tiers d'une page. Monsieur Yves DAVOULT ajoute que désormais ils utiliseront les 20 % accordés. Il rappelle que la lettre devait faire 4 pages et qu'au final elle en fait 12. En conséquence, il demande pourquoi on leur a demandé de couper leur texte.

Madame Gaëlle URVOAS fait savoir qu'elle a également dû raccourcir ses articles.

Monsieur le Maire ajoute que le seul article qui n'a pas été tronqué est celui de l'opposition.

Monsieur Yves DAVOULT répond que c'est heureux pour tout le monde. Il rappelle que le règlement intérieur autorise 20 % de place pour l'opposition et que la personne qui lui a demandé de tronquer l'article ne l'a fait que pour une question de mise en page.

Madame Josiane REGUER ajoute qu'il est possible de jouer avec la mise en page en agrandissant ou réduisant des photos. Elle poursuit en indiquant qu'il s'agit de censure.

Madame Nathalie LE DILAVREC rappelle qu'il y a un chemin de fer à respecter. Elle prend en exemple le T de l'agglomération dans lequel on leur attribue un certain nombre de mot qu'ils doivent respecter.

Monsieur Yves DAVOULT rappelle que l'opposition a droit à 20% et qu'ils ne les ont jamais utilisés. Il demande donc pourquoi on leur a demandé de réduire leur texte.

Madame Nathalie LE DILAVREC explique que c'était nécessaire pour la mise en page.

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'y a pas eu de censure et que l'opposition n'a jamais été censurée. Il poursuit et indique que le mot censure est inadmissible.

Monsieur le Maire fait savoir qu'un cahier de chantier sur la RD788 est programmé avant la mise en place de l'expérimentation afin de rendre compte des travaux réalisés en Copil, des échanges de la réunion publique de décembre 2022 et des dernières décisions prises.

Un cahier de chantier sur la Maison Kénaïnaise sera aussi publié lors du démarrage de chantier avant l'été.

- Comité développement du territoire :

- RD788

Monsieur Le Maire présente les retours de décision du dernier Copil tenu le 09 février et discuté en comité de développement du territoire ainsi que les retours de la réunion publique. Cette expérimentation ne fait pas l'unanimité au comité de développement du territoire et a amené beaucoup de débats (2 contre, 8 pour). Les décisions prises reflètent un compromis trouvé entre les différentes collectivités représentées à ce Copil et tient compte des invariants de chacun.

L'expérimentation va démarrer en mai et la mise en place est prévue pour avril. Il y aura un comité de pilotage avant.

- Crec'h-Min SEM-tranche2 :

La commune et l'association Atihre, nouvelle association sur le territoire qui développe

l'habitat léger sur le Trégor Goëlo, ont organisé une présentation de l'habitat léger sous forme de visite de site, invitant les élus de LTC et la directrice de la SEM-LTC à y participer. Ils ont visité deux sites d'habitat léger : Hameaux légers à St André des eaux, et Ty village à Saint-Brieuc, ainsi qu'un concepteur d'habitat réversible : Eclis. La vision du potentiel de ce type d'habitat paraît ainsi plus claire. L'aménageur SEM-LTC a programmé dans son plan d'aménagement une partie en hameau léger d'au moins 3000 m² (en accord avec la commune et Atihre), cette surface peut être augmentée si un bailleur social intègre l'habitat léger, et/ou si la SPLA-LTC programme un parc locatif sur ce modèle d'habitat.

Il reste 2 questions à l'étude :

- Si bail emphytéotique, qui sera le porteur foncier.
- Question du raccordement obligatoire aux réseaux car les documents d'urbanisme obligent tous les habitats à se raccorder au réseau d'assainissement collectif lorsqu'il est présent.

➤ Zone 2AU2, rue de la forge

Le comité de développement du territoire s'est prononcé très favorablement à cette demande d'ouverture à l'urbanisme (unanimité -1), après une première esquisse étudiée entre adjoints qui ne convenait pas, l'aménageur a proposé un aménagement en phase avec les recommandations de la commune (zone humide, gestion des eaux à la parcelle, mobilités actives...) et selon le règlement du PLU (orientation, répartition des habitats). Un des bâtiments collectifs est destiné à accueillir une maison médicale ou une résidence autonomie. Le maire informe qu'il a rédigé une demande d'ouverture à l'urbanisme auprès du président de LTC.

➤ Antenne Circet

Le projet a été présenté lors de deux réunions de quartier. Lors de la première réunion, il n'y a pas eu d'opposition au projet. Lors de la seconde réunion, une opposition a commencé à se faire ressentir, certains riverains se sont prononcés catégoriquement contre l'installation de l'antenne. Monsieur le Maire fait savoir qu'il a informé l'installateur de l'opposition de la population. En réponse, l'installateur a indiqué qu'il pourra installer l'antenne dans un champ à proximité, chez un agriculteur. L'installateur a proposé d'organiser une réunion pour informer de la non-dangerosité et de la non-nocivité de l'antenne.

Suite aux échanges, l'installateur aura un temps de réponse, ensuite le projet sera soumis pour avis en conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle que le projet est prévu sur un terrain communal, s'il est déplacé de 5 mètres, il sera sur un terrain privé et la commune ne pourra rien dire.

- Commission sociale : Règlement intérieur Banque Alimentaire
Présentation, Nolwenn BRIAND, Adjointe aux affaires sociales.

Madame Nolwenn BRIAND informe l'assemblée de la mise en place d'un règlement intérieur pour organiser le fonctionnement de la Banque Alimentaire sur la commune. Le règlement

intérieur va permettre d'accompagner au mieux les bénéficiaires et les personnes susceptibles de le devenir au vu des crises successives qui impactent les populations.

Madame Nolwenn BRIAND informe l'assemblée que les effectifs sont plutôt stables mais que le nombre pourrait augmenter.

Madame Nolwenn BRIAND explique que le règlement intérieur a également pour objectif d'encadrer les bénévoles en rappelant leur engagement volontaire car il peut arriver qu'ils soient mis à mal ou pris à parti. Le règlement intérieur rappelle aux bénéficiaires leurs droits et leurs obligations. Le règlement intérieur rappelle également aux bénéficiaires les modalités à respecter pour bénéficier du dispositif.

Objet : Questions diverses selon règlement intérieur.

- Demande de Hervé LE BONNIEC, conseiller délégué à l'écoresponsabilité et membre de la commission 5 LTC.

Présentation du contexte :

Décision LTC :

Le fonds de concours de LTC destiné à la destruction des nids de frelons asiatiques s'est élevé en 2021 à 23 315 € pour 971 nids détruits, sans évolution notable par rapport à 2020.

2022 est en très forte hausse du nombre de nids détruits, sur Le territoire de LTC ainsi qu'à l'échelle de toute la Bretagne.

Le fonds de concours ne sera pas reconduit pour la destruction de nids en 2023, sur décision du Bureau exécutif.

Monsieur Hervé LE BONNIEC précise que ce fléau coûte 6 millions d'euros par an en Bretagne.

Raisons invoquées :

Les démarches administratives sont énergivores en temps de travail.

Les fonds de concours sont initialement dédiés à de l'investissement et non du fonctionnement.

Monsieur le Maire précise que l'arrêt du fonds de concours n'est pas lié à une économie financière mais lié à une économie de temps administratif.

Exemple de décisions dans d'autres communes :

- Plouaret pense proposer 50% à la charge de l'utilisateur 50% à la charge de la commune.
- Pleumeur-Bodou prendra en charge la destruction des nids à hauteur de 50€.
- Certaines communes du territoire incitent au piégeage : Trébeurden, Penvénan et dernièrement Pleumeur-Bodou.

Questions :

1- La décision du bureau exécutif de LTC représente la suppression une nouvelle fois d'un service à la personne pour des raisons économiques. **Comment le conseil municipal de Saint-Quay-Perros peut-il réagir** face à cette décision unilatérale du bureau exécutif de LTC ?

Monsieur le Maire répond que le bureau exécutif a force de décision sur le conseil communautaire. Monsieur le Maire ajoute que ce sujet n'a jamais été débattu en conseil communautaire, il s'agit d'une décision déléguée au bureau exécutif. Le Conseil Municipal

peut aussi dire qu'il n'est pas d'accord avec cette décision même si cela ne changera pas la décision du bureau exécutif. Il est important que la commune face connaître sa position. Monsieur le Maire explique qu'une motion indiquant qu'il faut arrêter de supprimer les services à la population peut être rédigée.

2- Il existe différentes méthodes, **quelles seront les méthodes appliquées sur la commune ?**

- Substitution de LTC par la commune (coût élevé)
- Destruction en régie pour les nids primaires et convention apiculteurs pour les nids secondaires
- Piégeage avec groupement d'achat auprès de la GDSA, Groupement de Défense Sanitaire Agricole, avec une partie subventionnée par la mairie. Le responsable de cette structure se propose de venir animer une réunion d'information en mairie. Monsieur Hervé LE BONNIEC précise que LTC n'est pas favorable au système de piégeage car les conditions de piégeage à grande échelle ne sont pas réunies. De plus, les pièges peuvent attraper d'autres espèces que les frelons asiatiques. Monsieur le Maire précise que les pièges coûtent 5 €.
- Mise en place de nouvelles méthode (désinsectisation par hormones)

3- Un **groupe de travail sur la question** ne devrait-il pas se constituer entre communes proches (canton) ?

Monsieur le Maire confirme, le groupe intercommunal pourra se réunir pour vérifier si les pièges sont efficaces.

Monsieur le Maire fait savoir que les services techniques peuvent se charger de la destruction des nids primaires, sachant qu'ils représentent environ la moitié des nids sur la commune.

Monsieur le Maire indique qu'il va écrire un courrier au Président de l'agglomération pour lui demander quelle sera la somme mise en compensation de l'arrêt du fonds de concours pour la destruction des nids de frelons.

Madame Gaëlle URVOAS demande à combien s'élève la facture pour la destruction des nids de frelons.

La destruction d'un nid primaire coûte environ 30 €, 15 € financés par la commune et 15 € par LTC.

Le montant de la facture pour un nid secondaire est variable et dépend de son emplacement, s'il est facilement accessible ou non. La facture peut aller de 70 € à 110 €. Les prises en charge sont de 25 € par la commune, 25 € par LTC et le reste à la charge du propriétaire.

Si la commune prend en charge la part de LTC, il faut doubler le budget qui est affecté à ce service.

- Comité de défense de l'hôpital

A la demande de Madame Gaëlle URVOAS, 1^{ère} adjointe, le conseil municipal vote la motion suivante qui sera transmise à l'ensemble des communes du territoire de Lannion-Trégor-Communauté :

Attendu que l'Agence Régionale de Santé et la direction du groupe hospitalier GHT Armor annonce, suite au rapport Rossetti paru en juin 2022, opter pour le rapprochement à Lannion de l'Hôpital et de la Polyclinique du Trégor.

Attendu qu'au cours de la cérémonie des vœux à l'hôpital le 26 janvier 2023, la directrice du GHT, le directeur de l'hôpital et la présidente de la CME ont confirmé ce rapprochement et sa validation d'ici l'automne dans le cadre du prochain Plan Régional Santé.

Attendu que l'élaboration d'un projet médical commun et l'étude de la faisabilité juridique et architecturale d'un rapprochement sous forme d'un Groupement de Coopération Sanitaire débute ce semestre.

Attendu que sont à l'ordre du jour la construction d'un bâtiment de la polyclinique privée à l'entrée de l'hôpital (services administratifs et consultations) et l'occupation sur 2 étages au sein même de l'hôpital de l'activité chirurgicale de la polyclinique privée (ambulatoire et hospitalisation classique).

Attendu que l'hôpital de Lannion est dans une situation économique fragile accentuée par la prise en charge des malades souffrant du COVID. L'établissement affiche 12 millions de déficit pour l'hôpital et 2 millions pour l'EHPAD.

Attendu que la situation économique de la Polyclinique n'est pas connue et qu'à court terme elle sera confrontée à des départs à la retraite de chirurgiens.

Attendu qu'un rapport du Sénat en 2020 soulignait le surcoût financier de la gestion de deux systèmes sanitaires différents (le public et le privé) dans un Groupement de Coopération Sanitaire.

Attendu que ce projet est estimé à 30 millions et que son financement n'est pas assuré.

Attendu que pérenniser l'offre hospitalière et l'accès aux soins pour toute la population en particulier les plus modestes est un enjeu partagé par les élu·e·s .

Ce projet de Groupement de Coopération Sanitaire mérite toute notre attention.

Les élu·e·s de Saint-Quay-Perros demandent à ce que la situation financière de la Polyclinique soit dévoilée, ainsi que l'implication de chacune des parties dans la prise en charge des patients H24, qui est aujourd'hui assurée par l'hôpital public. Ces éléments sont indispensables avant toute prise de décision définitive de ce rapprochement qui pourrait fragiliser l'ensemble de l'offre de soins à Lannion tout particulièrement celle de l'hôpital public.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 20h00.

VU LE MAIRE,

VU LE SECRETAIRE DE SEANCE